

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_044_B | Neurophysiologie Lagache & EEG. \[B\]](#)[CollectionBoite_044_B-46-chem | Durkheim. Item](#)[\[La division du travail chez Durkheim \(suite\)\]](#)

[La division du travail chez Durkheim (suite)]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_B_f0859

SourceBoite_044_B-46-chem | Durkheim.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

2 subjectivité : ensemble de représentations
juridiques.

858

Ce qui est le cas est la moralité diffuse qui n'est
contrôlée.

2 formes de solidarité

- Le droit peut être étudié à travers les sanctions
susceptibles de sanction

- sanction répressive : caractère expiatoire ; aucun
équivalence avec la sanction et la sanction
- sanction réparatrice : la sanction est requise
à la réparation du préjudice causé.

Le crime n'est défini que par le fait que par le fait de
violence que porte sur lui la loi : il n'est crime
que parce qu'il offense en étant fait de la loi.

La peine n'a pas l'effet utilitaire (prévenir le crime) ;
elle a l'effet social et religieux : réparer la
loi qui a été offensée. La loi ne comprend
que les représentations appartenant à la loi.

A travers ce droit criminel, on voit apparaître
1^{er} type de solidarité morale.

BnF
MSS

2 Le droit civil : le fait n'est que le droit
non la peine ; il s'agit de maintenir le contrat,
instrument de la coopération sociale ; il suppose

4/ l'hétérogénéité du prêt contractantes -

le contrat suppose la soc. loin de la fonder; il est garanti par la soc. sans être social d'un contenu et la représentation. C'est la solidarité organique

comparaison entre les 2 solidarités

1. De la sol. mec, c'est l'individu qui est mis en rapport avec l'ensemble de la soc.

De la soc. org, c'est l'individu qui est mis en rapport avec l'aut. ind.

De la sol. mec. non réciproque;
soc. org. réciproque.

2. De la sol. mec. agissant indifféremment
soc. org. différenciation

3. De la sol. mec, la cohésion est inverse de l'affirmation de l'individualité, l'homogénéité des segments est indispensable.

De la soc. org, l'individualité du tout s'accroît avec celle de ses éléments.

D. montre que le prêt est pénal d'un côté, alors que le prêt civil s'accroît. Ainsi, c'est romain, le dt civil n'apparaît que de la loi des XII Tables -

De même c'est la division du travail qui s'ajoute